

CONDITIONS TARIFAIRES

Europe Real Property – Paris, France

1. Objet

Les présentes Conditions tarifaires définissent les modalités de rémunération applicables aux prestations de conseil en investissement immobilier fournies par Europe Real Property auprès d'une clientèle professionnelle et d'investisseurs internationaux.

2. Nature des prestations

Europe Real Property agit en qualité de cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la recherche d'actifs à forte valeur ajoutée, les études de faisabilité technique et réglementaire, ainsi que la structuration financière de projets immobiliers.

3. Honoraires de service (frais d'analyse et de présentation)

Pour chaque mission formellement acceptée, des honoraires de service sont dus au titre de l'analyse, de la sélection et de la présentation d'actifs :

- 2 % HT du prix cible de l'actif pour les immeubles de rendement, hôtels, bâtiments culturels ou bureaux ;
- 3 % HT pour les actifs soumis à réglementation spécifique (clubs de jeux, établissements de santé, etc.).

Ces honoraires sont exigibles à la remise du dossier d'analyse et demeurent acquis, que la transaction soit réalisée ou non.

4. Commission de transaction

En cas d'acquisition d'un actif présenté ou identifié par Europe Real Property, une commission complémentaire est due, portant la commission totale à 5 % HT du prix de transaction (honoraires de service déduits).

La commission est exigible à la signature de l'acte authentique ou de tout document constatant juridiquement l'acquisition.

5. Clause d'éviction

La commission de transaction reste intégralement due si le Client, ou toute entité liée directement ou indirectement à celui-ci, acquiert un bien identifié, visité ou présenté par Europe Real Property, même après la fin de la mission.

La période de protection est fixée à 24 mois à compter de la dernière présentation de bien.

6. Durée et résiliation

La mission entre en vigueur à la date d'acceptation de la proposition de service et demeure valable jusqu'à résiliation écrite par l'une des parties.

Les prestations déjà effectuées restent intégralement facturables conformément aux présentes conditions.

7. TVA et modalités de paiement

Les honoraires sont exprimés hors taxes. La TVA applicable lors de la facturation s'y ajoutera.

Les factures sont payables à 15 jours. Tout retard entraîne l'application des intérêts légaux ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement conformément au Code de commerce.

8. Confidentialité

Les informations échangées dans le cadre de la mission sont strictement confidentielles et ne peuvent être divulguées sans autorisation.

9. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions tarifaires sont régies par le droit français.

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

10. Documentation contractuelle

Une lettre de mission et un devis détaillé précisant l'étendue exacte des prestations seront remis avant toute intervention. En cas de contradiction, ces documents prévalent sur les présentes Conditions.

Version : 1.0

Date d'entrée en vigueur : 11/06/2023

Dernière mise à jour : 11/06/2023